



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX T2 2023

AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS ET DE FINANCEMENT

- Signature d'un accord de partenariat avec Crédit Agricole Assurances pour une participation minoritaire de 30 % dans le portefeuille d'Innergex en France afin d'accélérer sa croissance
- Conclusion de deux financements de construction d'un total de 583,1 M\$ US (770,5 M\$) pour le projet éolien Boswell Springs de 330 MW et le projet de stockage d'énergie par batteries San Andrés de 35 MW/175 MWh (5 heures)
- Signature avec Hydro-Québec d'un contrat d'achat d'électricité de 30 ans pour le projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 de 102 MW
- Obtention de la première place dans le classement 2023 des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada établi par le magazine Corporate Knights
- Augmentation de 13 % des produits et crédits d'impôt sur la production

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

LONGUEUIL, Québec, le 8 août 2023 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») fournit aujourd'hui une mise à jour de ses initiatives de financement, de ses activités de développement et de ses résultats opérationnels et financiers pour le deuxième trimestre se terminant le 30 juin 2023.

La Société a franchi des étapes importantes pour un grand nombre de ses projets en cours de construction et de développement et a mis en œuvre ses trois initiatives de financement afin de disposer d'une plus grande souplesse financière et de soutenir sa stratégie de croissance rentable.

1. Conclusion d'un financement de construction du projet éolien Boswell Springs de 330 MW le 14 juillet 2023. Une tranche de 534 M\$ US (704 M\$) sera affectée aux facilités de crédit renouvelables d'Innergex pour rembourser les 103 M\$ US (136 M\$) déjà investis par la Société. Le processus d'investissement au partage fiscal est bien avancé et devrait être conclu au cours du troisième trimestre de 2023.

De plus, la Société a clôturé un financement de construction sans recours d'une durée de deux ans de 49,5 M\$ US (66,7 M\$) pour le projet de stockage d'énergie par batteries San Andrés au Chili. Ce crédit-relais pour la construction devrait être remboursé à même le produit d'un futur financement à long terme sans recours une fois que l'installation aura été mise en service commercial. La tranche de 12,4 M\$ US (16,7 M\$) restante, qui représente le coût total de la construction de l'installation, sera financée par les facilités de crédit renouvelables d'Innergex.

- Signature d'une entente pour former un partenariat à long terme avec Crédit Agricole Assurances pour une participation minoritaire de 30 % dans le portefeuille d'installations en exploitation et de projets à différents stades de développement d'Innergex en France. Cet investissement de 128,0 M€ (188,4 M\$) et l'engagement du partenaire pour des capitaux propres supplémentaires favoriseront la stratégie de développement et la croissance d'Innergex en France et réduiront ses facilités de crédit renouvelables. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2023.
- Le financement de trois actifs hydroélectriques canadiens non endettés progresse bien et devrait être réalisé au deuxième semestre de 2023.

Outre ces initiatives de financement, la Société est satisfaite des progrès réalisés sur ses cinq projets de construction, dont trois seront mis en service en 2023, comme prévu.

PROJETS EN CONSTRUCTION

| Nom (emplacement) | Type | Participation | Puissance installée brute (MW) | PMLT brute estimée ¹ (GWh) | Durée du CAÉ (années) | Date prévue de mise en service |
|---|------------------|---------------|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Innavik (QC, Canada) | Hydro-électrique | 50 | 7,5 | 54,7 | 40 | 2023 |
| Stockage d'énergie par batteries Salvador (Chili) | Stockage | 100 | Note 4 | — | — | 2023 |
| Stockage d'énergie par batteries San Andrés (Chili) | Stockage | 100 | Note 5 | — | — | 2023 |
| Hale Kuawehi (Hawaii, É.-U.) | Solaire | 100 | 30,0 ² | 87,4 ³ | 25 | 2024 |
| Boswell Springs (Wyoming, É.-U.) | Éolien | 100 | 329,8 | 1 262,0 | 30 | 2024 |

1. Ces renseignements visent à informer les lecteurs au sujet de l'incidence potentielle des projets sur les résultats de la Société. Les résultats réels peuvent être différents. Ces estimations sont à jour en date du présent communiqué de presse.

2. Projet solaire disposant d'une capacité de stockage par batteries de 30 MW/120 MWh (4 heures).

3. Le CAÉ représente un paiement de capacité forfaitaire fixe au titre de la disponibilité de l'énergie répartissable.

4. Capacité de stockage par batteries de 50 MW/250 MWh (5 heures).

5. Capacité de stockage par batteries de 35 MW/175 MWh (5 heures).

Au cours du deuxième trimestre, la cérémonie officielle d'inauguration des travaux du projet Boswell Springs dans le Wyoming, aux États-Unis, a eu lieu, et l'entrepreneur a été mobilisé sur le site. La mise en service est prévue au quatrième trimestre de 2024. Le contrat d'achat d'électricité (« CAÉ ») modifié pour augmenter les prix de vente de 56 % pour le projet solaire et de stockage par batteries Hale Kuawehi a été approuvé par la Public Utility Commission (« PUC ») à Hawaii et les activités limitées de construction ont repris sur le site. La mise en service est prévue au quatrième trimestre de 2024. La Société a également réalisé des progrès importants au chapitre de ses projets en développement, notamment en signant un CAÉ de 30 ans pour le projet éolien Mesg'ig Ugju's'n 2 (« MU2 ») au Québec, au Canada, détenu en partenariat à parts égales, et en renouvelant en juillet 2023 son CAÉ pour le projet éolien Auxe Bois Régulier, en France, à des conditions plus favorables.

En ce qui concerne le portefeuille de projets potentiels de la Société, la croissance se poursuit dans toutes les régions. Les équipes au Canada se préparent aux appels d'offres d'Hydro-Québec prévus en septembre et développent d'autres projets en vue des appels d'offres supplémentaires à venir qui devraient débiter en 2024. La province de la Colombie-Britannique a également annoncé son intention de lancer un processus d'appel d'offres au printemps 2024 afin de se procurer une capacité de nouvelle production d'énergie propre ou renouvelable de 3 000 GWh par année devant être raccordée au réseau à l'automne 2028, ce qui donnera un nouvel élan aux initiatives d'Innergex visant à obtenir de nouveaux projets prospectifs dans la région.

« Notre équipe a continué d'exploiter, développer et repérer des projets d'énergie renouvelable de manière efficace et conformément à notre stratégie. Comme prévu, nous avons réussi l'étape de la clôture du financement de la construction de notre projet éolien Boswell Springs, nous avons signé une entente pour former un partenariat à long terme avec un nouvel investisseur financier pour nos activités en France et nous avons réalisé des progrès dans le financement de notre portefeuille de trois actifs hydroélectriques canadiens. La venue d'un partenaire financier solide et reconnu en France confirme la valeur de nos actifs et des projets en développement que nous avons poursuivi, et dont la progression sera alimentée par le soutien financier de notre partenaire et les promesses du gouvernement français d'accélérer le déploiement des projets d'énergie renouvelable dans le pays. Ce soutien nous procure également une plus grande souplesse dans la poursuite de nos initiatives de croissance dans l'ensemble de nos marchés », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Nous continuerons à mettre l'accent sur le financement des actifs hydroélectriques, la mise en service de nos actifs en construction prévue en 2023 et la soumission de projets solides et rentables dans le cadre des appels d'offres à venir dans nos marchés. Nous sommes bien placés pour poursuivre notre stratégie de développement de nouveaux projets, la transition énergétique continuant de susciter une demande croissante pour nos produits. »

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le deuxième trimestre a principalement bénéficié de l'apport des acquisitions réalisées récemment, à savoir celle des trois parcs solaires de Sault Ste. Marie, en Ontario, conclue au premier trimestre de 2023, et celle des trois parcs éoliens Aela, au Chili, conclue au deuxième trimestre de 2022, par l'augmentation de la production et des produits des parcs éoliens en France et par la hausse de la production et des produits des centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique. La production trimestrielle a été inférieure à la moyenne à long terme, mais elle a été compensée par des prix plus élevés.

Le 1er janvier 2023, la Société a modifié la présentation de ses états consolidés des résultats (voir la section 7 - Principales conventions comptables du rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2023 (« rapport de gestion ») pour plus d'information). Parallèlement, certaines mesures non conformes aux IFRS ont été modifiées (voir la section 5 - Mesures non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour plus d'informations).

| | Périodes de trois mois closes les 30 juin | | Périodes de six mois closes les 30 juin | |
|---|--|-----------|--|-----------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Production (MWh) | 2 951 098 | 2 855 891 | 5 263 754 | 5 160 494 |
| Production en pourcentage de la PMLT | 90 % | 92 % | 89 % | 93 % |
| Produits et crédits d'impôt sur la production | 269 541 | 238 513 | 487 869 | 446 283 |
| Résultat d'exploitation | 93 322 | 92 526 | 156 291 | 161 868 |
| BAIIA ajusté ¹ | 186 989 | 159 310 | 332 089 | 309 153 |
| Bénéfice net (Perte nette) | 24 805 | (59 520) | 11 769 | (59 520) |
| Bénéfice net ajusté (Perte nette ajustée) ¹ | 11 260 | (1 546) | (85) | (3 882) |
| Bénéfice net (Perte nette) attribuable aux propriétaires par action, de base et dilué(e) (\$) | 0,10 | (0,13) | 0,02 | (0,31) |
| Production proportionnelle (MWh) ¹ | 3 123 901 | 2 991 550 | 5 483 869 | 5 349 579 |
| Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ¹ | 285 127 | 251 457 | 509 582 | 467 571 |
| BAIIA ajusté proportionnel ¹ | 199 194 | 168 750 | 347 637 | 323 930 |
| | | | Périodes de douze mois closes les 30 juin | |
| | | | 2023 | 2022 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | 392 250 | 308 384 |
| Flux de trésorerie disponibles ^{1,2} | | | 115 342 | 173 640 |
| Ratio de distribution ^{1,2} | | | 127 % | 82 % |

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. La production et la production proportionnelle sont des indicateurs de rendement clés utilisés par la Société, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un rapprochement avec une mesure reconnue par les IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique section 5 - Mesures non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour plus d'information.

2. Pour plus d'information sur le calcul et une explication, se reporter à la rubrique section 4- Capital et liquidités | Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution du rapport de gestion.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, la **production** s'est établie à 90 % de la PMLT. La quote-part de la production des coentreprises et entreprises associées d'Innergex¹ s'est établie à 110 % de la PMLT, ce qui s'est traduit par une production proportionnelle¹ représentant 91 % de la PMLT.

Les **produits et crédits d'impôt sur la production** (« CIP ») ont augmenté de 13 % pour s'établir à 269,5 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - les acquisitions de Sault Ste. Marie et d'Aela, clôturés respectivement le 9 mars 2023 et le 9 juin 2022;
 - la hausse de la production des centrales hydroélectriques de la Colombie-Britannique et Curtis Palmer;
 - les régimes éoliens supérieurs et la hausse des produits tirés des nouveaux CAÉ des parcs éoliens en France;
 - les prix favorables au parc Foard City;
 - l'augmentation de la production et du prix de vente des parcs éoliens au Québec.
- Principaux facteurs défavorables :
 - la diminution de la production et des prix nodaux du parc éolien Griffin Trail;
 - la baisse des prix de vente au parc solaire Phoebe.

Les **produits et CIP proportionnels**¹ se sont établis à 285,1 M\$, en hausse de 13 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, la **production** s'est établie à 89 % de la PMLT. La quote-part de la production des coentreprises et entreprises associées d'Innergex¹ s'est établie à 107 % de la PMLT, ce qui s'est traduit par une production proportionnelle¹ représentant 89 % de la PMLT.

Les **produits et crédits d'impôt sur la production** (« CIP ») ont augmenté de 9 % pour s'établir à 487,9 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - les acquisitions d'Aela et Sault Ste. Marie;
 - la hausse de la production des centrales hydroélectriques Curtis Palmer;
 - la hausse des prix au comptant des centrales hydroélectriques au Chili;
 - les régimes éoliens supérieurs et la hausse des produits tirés des nouveaux CAÉ des parcs éoliens en France;
 - les prix favorables au parc Foard City.
- Principaux facteurs défavorables :
 - la baisse de la production attribuable à la diminution des régimes éoliens au Québec;
 - le paiement de BC Hydro au titre de la réduction² comptabilisé au premier trimestre de 2022;
 - la diminution de la production et des prix nodaux du parc éolien Griffin Trail;
 - l'ensoleillement moindre, la réduction économique et la baisse des prix de vente aux parcs solaires Phoebe, Salvador et San Andrés.

Les **produits et CIP proportionnels**¹ se sont établis à 509,6 M\$, en hausse de 9 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

1. Cette mesure n'est pas une mesure reconnue par les IFRS; elle peut donc ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.

2. Le paiement de BC Hydro au titre de la réduction se rapporte aux avis de réduction envoyés par BC Hydro en mai 2020 à l'égard de six installations hydroélectriques, lesquels ont été contestés par la Société. En vertu des contrats d'achat d'électricité, BC Hydro peut exercer ce droit, mais elle est tenue d'indemniser Innergex pour l'électricité qui aurait été produite par les installations en l'absence de la réduction. Pour la période allant du 22 mai 2020 au 20 juillet 2020, les produits tirés de l'énergie admissibles réels qui auraient été générés dans les installations en l'absence de la réduction s'élèvent à 12,5 M\$ (14,2 M\$ sur la base des produits proportionnels¹). Le litige a été réglé au premier trimestre de 2022 à la satisfaction d'Innergex.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES³ ET RATIO DE DISTRIBUTION³

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Les **entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation** ont diminué pour s'établir à 61,2 M\$, contre 67,6 M\$.

- Principal facteur favorable :
 - Augmentation des charges financières liées au refinancement de la dette sans recours au Chili au troisième trimestre de 2022 à la suite de l'acquisition d'Aela.
- Principaux facteurs défavorables :
 - Apport des acquisitions d'Aela et de Sault Ste. Marie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation;
 - Diminution de la perte réalisée, surtout attribuable à la baisse des courbes de prix de l'électricité du marché relativement à la couverture du prix de l'électricité de Phoebe.

PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Les **entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation** ont diminué pour se chiffrer à 114,5 M\$, par rapport à 152,5 M\$.

- Principal facteur favorable :
 - Augmentation des charges financières payées en raison du refinancement de la dette sans recours au Chili au troisième trimestre de 2022 à la suite de l'acquisition d'Aela.
- Principaux facteurs défavorables :
 - Apport des acquisitions d'Aela et de Sault Ste. Marie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation;
 - Diminution de la perte réalisée, surtout attribuable à la baisse des courbes de prix de l'électricité du marché relativement à la couverture du prix de l'électricité de Phoebe.

PÉRIODE DE DOUZE MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Les **flux de trésorerie disponibles**³ ont reculé pour s'établir à 115,3 M\$, comparativement à 173,6 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - Diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, attribuable à la production exceptionnellement faible en Colombie-Britannique au quatrième trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023 en raison du temps plus sec et au paiement ponctuel de BC Hydro au titre de la réduction reçu au premier trimestre de 2022;
 - Augmentation des intérêts payés, essentiellement attribuable au refinancement de la dette sans recours au Chili au troisième trimestre de 2022 à la suite de l'acquisition d'Aela, aux récentes acquisitions de Sault Ste. Marie et de Mountain Air et en France, ainsi qu'aux activités de construction;
 - Augmentation des dépenses en immobilisations liées à l'entretien, principalement en raison des acquisitions récentes et des dommages récents causés par les intempéries dans l'installation de Foard City;
 - Diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se rapportant au parc solaire Phoebe, en raison surtout d'un écart défavorable entre les ventes au point d'injection de Phoebe et les achats au réseau ERCOT South.
- Principaux facteurs défavorables :
 - Apport des acquisitions d'Aela, de Curtis Palmer et de Sault Ste. Marie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation;

- Augmentation des prix du marché liés à certaines installations aux États-Unis et au Chili;
- Diminution des flux de trésorerie disponibles attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle des centrales hydroélectriques de la Colombie-Britannique, en raison de la production exceptionnellement faible en Colombie-Britannique au quatrième trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023, partiellement compensée par une augmentation attribuable à l'acquisition de Curtis Palmer;
- Diminution des remboursements prévus de capital sur la dette en raison de l'apport de paiements à l'utilisation des investisseurs participant au partage fiscal de Griffin Trail.

Ratio de distribution³

Pour la période de douze mois close le 30 juin 2023, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires par la Société ont représenté 127 % des flux de trésorerie disponibles³, comparativement à 82 % pour la même période de l'an dernier.

Dans l'hypothèse d'une production moyenne à long terme normalisée, excluant les activités chiliennes, le ratio de distribution aurait été compris entre 75 % et 80 % pour les douze derniers mois.

3. Cette mesure n'est pas une mesure reconnue par les IFRS; elle peut donc ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 7 août 2023, la Société a conclu une entente pour former un partenariat à long terme avec Crédit Agricole Assurances, en lien avec Crédit Agricole Centre-Est, pour une prise de participation minoritaire de 30 % dans le portefeuille d'Innergex en France, représentant un investissement de 128,0 M€ (188,4 M\$), sous réserve des ajustements de clôture usuels. Le produit sera affecté à la réduction immédiate des facilités de crédit renouvelables d'Innergex dès la clôture et au financement des activités de développement de la Société. La réalisation de la transaction devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2023.

Le 17 juillet 2023, la Société a cédé les parcs solaires Kokomo (6 MW) et Spartan (10,5 MW) pour un montant symbolique. Aucun produit ou charge important n'a été comptabilisé dans le cadre de ces transactions.

Le 14 juillet 2023, la Société a conclu le financement de la construction du projet éolien Boswell Springs, pour un total de 533,6 M\$ US (703,8 M\$) portant intérêt au taux SOFR à un mois majoré de 1 % et venant à échéance en 2025, lequel comprend un emprunt lié à la construction de 207,0 M\$ US (273,0 M\$) et un crédit-relais contracté dans le cadre de la participation au partage fiscal de 326,6 M\$ US (430,8 M\$), ainsi que d'une facilité de lettre de crédit de 49,2 M\$ US (64,9 M\$) portant intérêt à 1,31 %. L'emprunt lié à la construction sera remboursé au moyen d'un emprunt sans recours de 10 ans de 203,3 M\$ US (268,1 M\$) portant intérêt au taux SOFR à 180 jours majoré de 1,375 %, et il est prévu que le crédit-relais contracté dans le cadre de l'investissement en partage fiscal sera remboursé à même le produit de l'investisseur participant au partage fiscal.

Le 17 juillet 2023, la Société a conclu trois swaps de taux d'intérêt pour couvrir une tranche de 152,5 M\$ US (201,9 M\$) du financement de construction qui est assujéti à des taux d'intérêt variables, pour un montant nominal couvert total de 265,8 M\$ US (351,9 M\$), y compris les swaps de taux d'intérêt qui avaient été précédemment conclus.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le tableau suivant présente les dividendes qui seront versés par la Société le 16 octobre 2023 :

| Date de l'annonce | Date de clôture des registres | Date du paiement | Dividende par action ordinaire | Dividende par action privilégiée de série A | Dividende par action privilégiée de série C |
|-------------------|-------------------------------|------------------|--------------------------------|---|---|
| 8 août 2023 | 30 septembre 2023 | 16 octobre 2023 | 0,1800 \$ | 0,2028 \$ | 0,3594 \$ |

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué de presse ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités d'Innergex, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également la comparaison des résultats sur différentes périodes. Les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la perte nette ajustée, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, BAIIA ajusté et BAIIA ajusté proportionnel

Les références aux « produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels » dans le présent document correspondent aux produits et crédits d'impôt sur la production, plus la quote-part des produits et crédits d'impôt sur la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document correspondent au résultat d'exploitation auquel sont ajoutés (duquel sont déduits) les amortissements, la mise en œuvre de la solution d'ERP, les charges de dépréciation et la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document correspondent au BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la performance d'exploitation et les activités génératrices de trésorerie, et pour établir des prévisions et des évaluations financières. Les investisseurs utilisent les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel pour évaluer l'apport des coentreprises et des entreprises associées à la performance d'exploitation et aux activités génératrices de trésorerie de la Société, ainsi que leur apport aux fins des prévisions et des évaluations financières. Les lecteurs sont avisés que les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits et crédits d'impôt sur la production, déterminés conformément aux IFRS. Les lecteurs sont également avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être interprétés comme un substitut au résultat d'exploitation établi conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 « Performance financière et résultats d'exploitation » du rapport de gestion.

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

| | Période de trois mois close le 30 juin 2023 | | | Période de trois mois close le 30 juin 2022 | | |
|---|---|------------------------------|----------------|---|------------------------------|----------------|
| | Consolidation | Quote-part des coentreprises | Proportionnel | Consolidation | Quote-part des coentreprises | Proportionnel |
| Produits et crédits d'impôt sur la production | 269 541 | 15 586 | 285 127 | 238 513 | 12 944 | 251 457 |
| Résultat d'exploitation | 93 322 | 8 136 | 101 458 | 92 526 | 5 218 | 97 744 |
| Amortissements | 93 594 | 4 069 | 97 663 | 79 113 | 4 222 | 83 335 |
| Mise en œuvre de la solution d'ERP | 3 349 | — | 3 349 | — | — | — |
| Perte réalisée sur les couvertures du prix de l'électricité | (3 276) | — | (3 276) | (12 329) | — | (12 329) |
| BAIIA ajusté | 186 989 | 12 205 | 199 194 | 159 310 | 9 440 | 168 750 |

| | Période de six mois close le 30 juin 2023 | | | Période de six mois close le 30 juin 2022 | | |
|---|---|------------------------------|----------------|---|------------------------------|----------------|
| | Consolidation | Quote-part des coentreprises | Proportionnel | Consolidation | Quote-part des coentreprises | Proportionnel |
| Produits et crédits d'impôt sur la production | 487 869 | 21 713 | 509 582 | 446 283 | 21 288 | 467 571 |
| Résultat d'exploitation | 156 291 | 7 362 | 163 653 | 161 868 | 6 359 | 168 227 |
| Amortissements | 170 931 | 8 186 | 179 117 | 159 344 | 8 418 | 167 762 |
| Mise en œuvre de la solution d'ERP | 5 918 | — | 5 918 | — | — | — |
| Perte réalisée sur les couvertures du prix de l'électricité | (1 051) | — | (1 051) | (12 059) | — | (12 059) |
| BAIIA ajusté | 332 089 | 15 548 | 347 637 | 309 153 | 14 777 | 323 930 |

Bénéfice net ajusté (Perte nette ajustée)

Les références au « bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société, auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers, perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt, profit réalisé sur les contrats de change à terme, pertes de valeur, événements spécifiques inhabituels ou non récurrents, charge d'impôt nette liée (recouvrement d'impôt net lié) à ces éléments, et quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées liée aux éléments ci-dessus, déduction faite de l'impôt sur le résultat qui s'y rapporte.

Le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) est une mesure qui a pour but d'éliminer l'incidence sur le bénéfice de certains instruments financiers dérivés et événements non récurrents, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'exploitation de la Société. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées directement dans le bénéfice net (la perte nette). Ces variations latentes n'ont pas d'incidence immédiate sur la trésorerie, peuvent se résorber ou non au moment où les règlements se produisent et ne reflètent pas le modèle d'affaires de la Société à l'égard des dérivés, lesquels sont détenus pour leurs flux de trésorerie à long terme, pour la durée de vie d'un projet. En outre, la Société a recours à des contrats de change à terme pour couvrir sa participation nette dans ses filiales en France. La direction estime donc que les profits réalisés (les pertes réalisées) sur ces contrats ne sont pas représentatifs des activités d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent la (perte nette ajustée) le bénéfice net ajusté pour évaluer et comparer la rentabilité d'Innergex avant l'incidence de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société. Les lecteurs sont avisés que la perte nette ajustée ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Se reporter à la section 3 - Perte nette ajustée du rapport de gestion pour obtenir le rapprochement de la perte nette ajustée.

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement du bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avec la mesure conforme aux IFRS qui s'y rapproche le plus :

| | Périodes de trois mois closes les | | Périodes de six mois closes les | |
|--|-----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Bénéfice net (perte nette) | 24 805 | (24 590) | 11 769 | (59 520) |
| <i>Ajouter (déduire) :</i> | | | | |
| Quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte | (315) | (345) | (439) | (1 005) |
| Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers | (16 812) | 27 712 | (16 468) | 68 497 |
| Profit réalisé sur les contrats de change à terme | (1) | — | (34) | (487) |
| Charge d'impôt liée aux éléments ci-dessus | 3 946 | (4 323) | 2 881 | (11 367) |
| Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) | 11 260 | (1 546) | (85) | (3 882) |

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les charges liées aux projets potentiels, les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée, les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les charges liées à la mise en œuvre d'une solution ERP reposant sur le nuage, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur les instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels ainsi que de sa capacité à financer sa croissance à partir de ses activités génératrices de trésorerie, dans le cours normal des activités.

Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés par les investisseurs dans cette optique. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la section 4- Flux de trésorerie disponible et ratio de distribution du rapport de gestion pour obtenir un rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance. Le ratio de distribution est utilisé par les investisseurs dans cette optique.

Calcul des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹ | 392 250 | 308 384 |
| <i>Ajouter (déduire) les éléments suivants :</i> | | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation | 4 231 | 45 659 |
| Charges liées aux projets potentiels | 26 333 | 24 652 |
| Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession | (18 649) | (9 095) |
| Remboursements prévus de capital sur la dette | (167 262) | (161 411) |
| Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle ² | (28 652) | (35 900) |
| Dividendes déclarés sur actions privilégiées | (5 632) | (5 632) |
| Refinancement du portefeuille au Chili - incidence de la couverture ³ | 4 830 | — |
| <i>Ajouter (déduire) les éléments spécifiques suivants⁴ :</i> | | |
| (Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt ³ | (71 735) | (377) |
| (Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation de contrats de change à terme ⁵ | (43 458) | — |
| Capital et intérêts payés relativement à la période précédant l'acquisition | 1 312 | — |
| Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration | 21 774 | 9 660 |
| Profit réalisé sur la couverture de base de Phoebe | — | (2 300) |
| Flux de trésorerie disponibles | 115 342 | 173 640 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires | 146 993 | 142 824 |
| Ratio de distribution | 127 % | 82 % |

- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de douze mois close le 30 juin 2022 tiennent compte du paiement unique de BC Hydro au titre de la réduction reçu au cours du premier trimestre de 2022.
- La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
- Pour la période de douze mois close le 30 juin 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 71,7 M\$ sur le règlement des couvertures de taux d'intérêt conclues pour gérer l'exposition de la Société au risque d'augmentation des taux d'intérêt pendant les négociations portant sur le refinancement de la dette sans recours reprise dans le cadre de l'acquisition d'Aela et des projets chiliens existants d'Innergex. Le profit est plutôt amorti dans les flux de trésorerie disponibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période couverte par les instruments de couverture résiliés.
- Ces éléments sont exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution, car ils sont jugés non représentatifs de la capacité de la Société à générer des liquidités à long terme, et comprennent des éléments tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée (échéance atteinte le 31 décembre 2021), les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.
- Pour la période de douze mois close le 30 juin 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 43,5 M\$ sur le règlement des contrats de change à terme parallèlement à la clôture de l'acquisition en France.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés et les notes y afférentes ainsi que le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2023 d'Innergex sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et à la section « Investisseurs » du site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

La Société tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le mercredi 9 août 2023, à 9 h HAE. Les investisseurs et les analystes financiers sont invités à participer à la conférence en composant le 1 888 390-0605 ou le 416 764-8609 ou en accédant à la webdiffusion à l'adresse <https://app.webinar.net/GRxvVx0V4oJ> ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com. Les membres des médias et du public peuvent assister à la conférence téléphonique en mode écoute seulement. Un enregistrement de la conférence sera disponible après la conférence sur le site Internet de la Société.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant plus de 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 85 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 3 676 MW (puissance installée brute de 4 226 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 159 MWh, dont 40 centrales hydroélectriques, 35 parcs éoliens, 9 parcs solaires et 1 installation de stockage d'énergie par batteries. Elle détient également une participation dans 13 projets en développement d'une puissance installée nette totale de 760 MW (puissance installée brute de 849 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 605 MWh, dont 5 installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance installée brute totale de 9 352 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde concernant l'information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs aux cibles de croissance de la Société, à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'Alliance stratégique avec Hydro-Québec), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué de presse.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, les produits et crédits d'impôts sur la production prévus, les produits et crédits d'impôts sur la production proportionnels prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus, les flux de trésorerie disponibles par action prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes d'appels d'offres, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, du rendement des projets, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture favorable du marché pour l'émission d'actions afin de soutenir le financement de la croissance, de la conjoncture économique favorable, des conditions favorables du marché des capitaux, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective, ou sur les principales hypothèses dont découlent ces informations, veuillez vous reporter à la rubrique « Information prospective » du rapport de gestion pour la période de trois mois close le 30 juin 2023.

- 30 -

Pour plus de renseignements

Investisseurs

Jean Trudel

Chef de la direction financière

450 928-2550, poste 1252

relationsinvestisseurs@innergex.com

Médias

Karine Vachon

Directrice principale – Communications

450 928-2550, poste 1222

kvachon@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.

www.innergex.com